

AVIS au Public

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de la commune de Dippach a décidé en date du 22 juillet 2024 d'adopter un règlement communal, relative à la fixation du prix de base à appliquer lors de la vente publique du bois de chauffage à partir de l'année 2025 (Point de l'ordre du jour : B.5.).

Le texte intégral du règlement en question peut être consulté à la maison communale.

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires intérieures, en date du 20 décembre 2024 (réf. : FC05-2024-A452).

Schouweiler, le 6 janvier 2025

Pour le collège échevinal de la commune de Dippach,

La bourgmestre,

Pour le secrétaire empêché,



(s.) Manon BEI-ROLLER

(s.) p.d. Jeff BUFFADINI